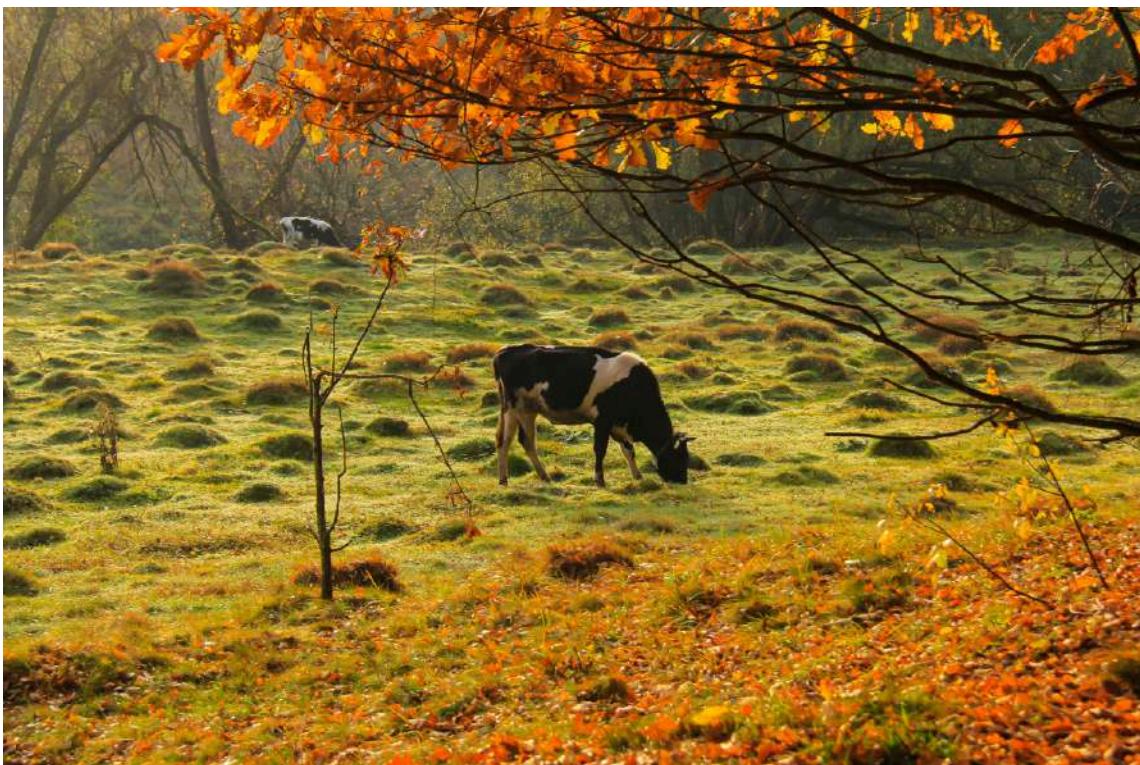


LETTRE D'INFORMATION

Numéro 68 - Novembre 2025



Au sommaire

DNC : Dermatose Nodulaire Contagieuse : actualités.

Grippe aviaire : Confinement des volailles sur l'ensemble du territoire.

AgroDirect : Hygiène de traite.

Fièvre de West Nile : Une cinquantaine de cas équins et humains en France.

Assemblées Générales : Notez le jour de votre AG cantonale et celle de l'AG départementale.

Farago : Dératisation.

FCO : Les FCO sont là, bientôt la fin des vaccins gratuits pour les ovins.

Audits Pig Connect : Dernières chances pour l'audit gratuit de votre élevage.

Boviclic : maîtrisez-vous le logiciel ?

Veille sanitaire : Actualité des pathologies animales en Europe.

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Arrivée au mois de juin en Europe (le 20 juin en Sardaigne et le 29 juin en Savoie), la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) continue de s'étendre.

Au 14 novembre, la France dénombre 102 foyers affectant 69 élevages :

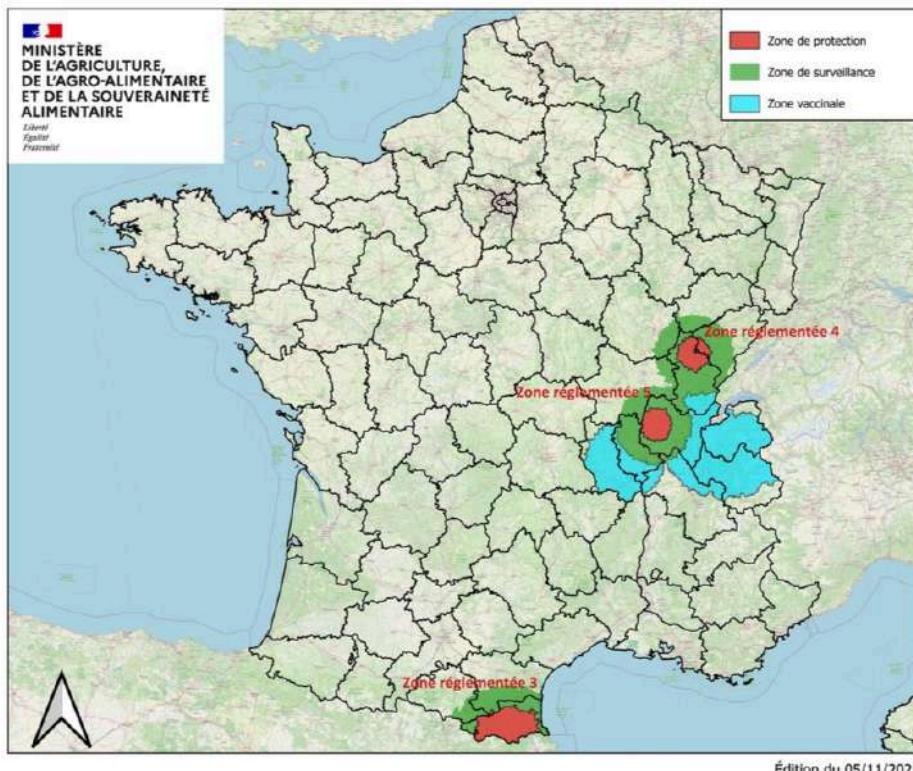
- 44 foyers en Haute-Savoie;

- 32 en Savoie : repeuplement des foyers en cours.
- 3 dans l'Ain (dernier foyer le 14 octobre)
- 1 dans le Rhône (foyer le 18 septembre)
- 7 dans le Jura (dont 1 foyer le 09/11/2025 à Ecleux)
- 15 dans les Pyrénées Orientales (dont le dernier le 14/11/2025).

Chez nos voisins :

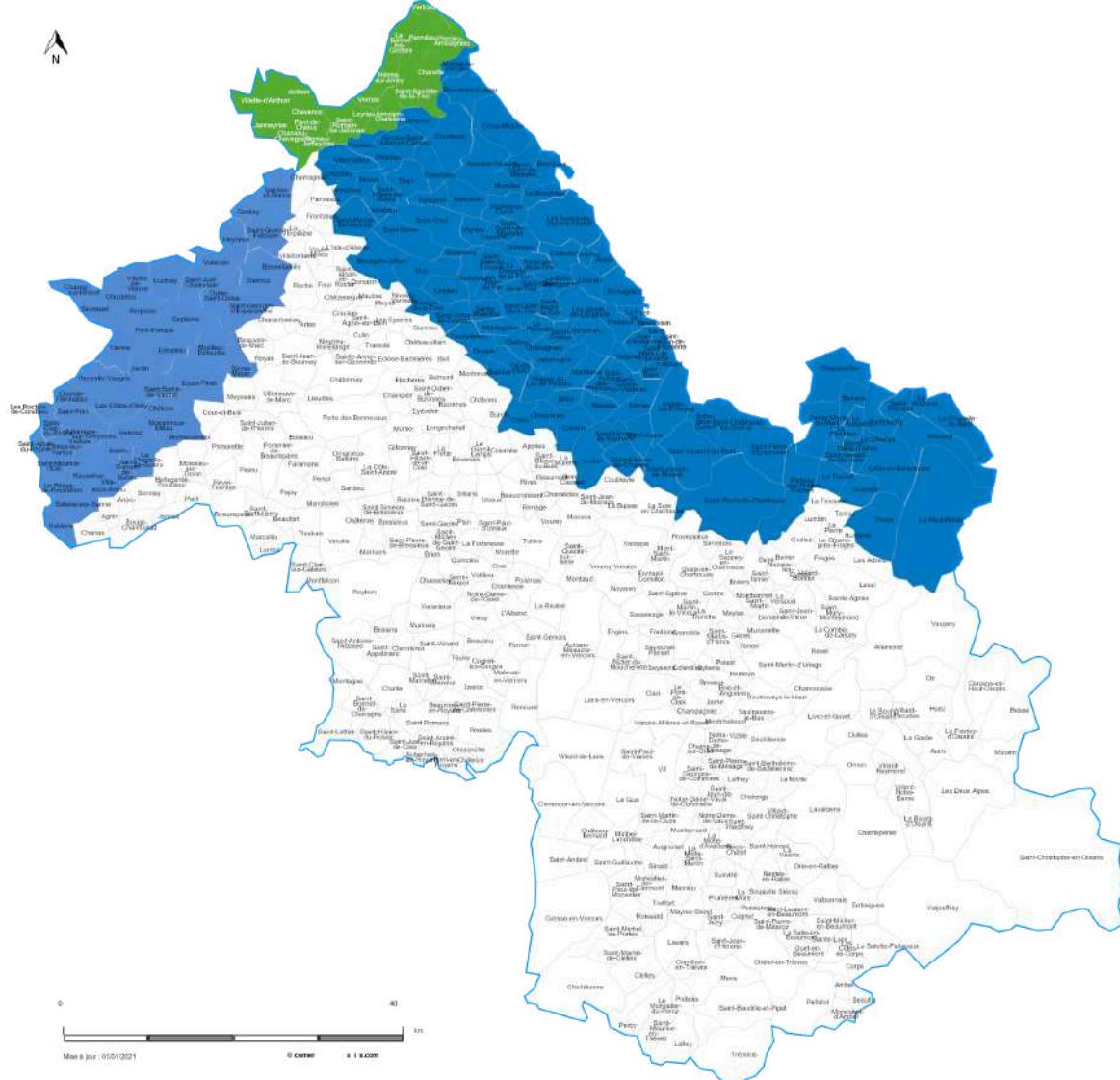
- **En Italie**, encore 2 foyers détectés en Sardaigne, point d'entrée de la maladie le 20 juin 2025. L'île dénombre au total 79 foyers. Un seul foyer en Italie continentale, en Lombardie, le 25 juin. Pourquoi un seul foyer ? Elevage d'engraissement en bâtiment et abattage préventif de tous les élevages dans un rayon de 3 km.
- **En Espagne**, 18 foyers ont été détectés, le dernier le 17/10, dont un isolé à 40 km au Sud des autres foyers.

Zones réglementées suite aux foyers DNC en France



En Isère, nous avons maintenant :

- 113 communes en **Zone Vaccinale 1** ;
- 48 communes en **Zone Vaccinale 2** ;
- 18 communes (15 de l'ex ZR 1 et 3 de l'ex ZR 2) qui sont malheureusement en **ZR 5** (en vert sur la carte ci-dessous) suite au cas de l'Ain et encore soumis aux règles de la Zone de Surveillance. La ZR 5 devrait pouvoir devenir ZV 5 fin novembre. **Courage à ces éleveurs, dont certains sont bloqués depuis le 29 juin.**



Rappel des règles aux mouvements en ZV

Rappel des règles aux mouvements en ZR

Pour rappel, le bureau du GDS a pris la décision le 16 octobre **de limiter les dérogations IBR**. En effet, les cas de DNC sortaient alors un peu partout en France et les vétérinaires de terrain nous ont demandé d'arrêter les dérogations pour qu'il y ait une prise de sang et que tous les animaux introduits soient ainsi vus par un vétérinaire et pour détecter au plus tôt un cas de DNC.

Ainsi, **la dérogation à l'introduction pour les pensions est maintenant limitée entre 2 élevages distants de moins de 10 km**, indemnes IBR, avec transport direct sans rupture de charge et envoi des documents au GDS dans les 7 jours avec les notifications effectuées rapidement.



DNC et Dérogations IBR

Dans le contexte actuel très difficile et très incertain de DNC, le GDS a pris la décision de **restreindre les dérogations IBR pour les seuls cas de pension à moins de 10 km**. Cette décision obligera les éleveurs qui prennent des pensions à faire des prises de sang, et les bovins seront donc vus par leur vétérinaire entre 16 et 30 jours après leur arrivée.

- **Pension entre élevages indemnes IBR, distants de - 10 km, transport direct sans rupture de charge, notifications rapides, dérogation et cartes vertes au GDS dans les 7 jours** : dérogation possible.
- **Pensions entre élevages distants de + 10 km** : pas de dérogation possible à partir du 27 octobre : Prise de sang obligatoire.

Grippe aviaire : confinement des volailles dans toute la France



La France a été placée en risque "élevé" pour la grippe aviaire depuis le 22 octobre 2025.

27 nouveaux foyers ont été détectés la dernière semaine d'octobre, principalement sur une diagonale Nord-Est / Sud-Ouest, mais également disséminés sur tout le territoire.

Au total, ce sont 16 foyers en élevage et 216 foyers sauvages en France depuis le 1er août 2025. Sur toute l'Europe, ce sont 210 élevages touchés (dont 82 en Allemagne) et 1 173 foyers sauvages.

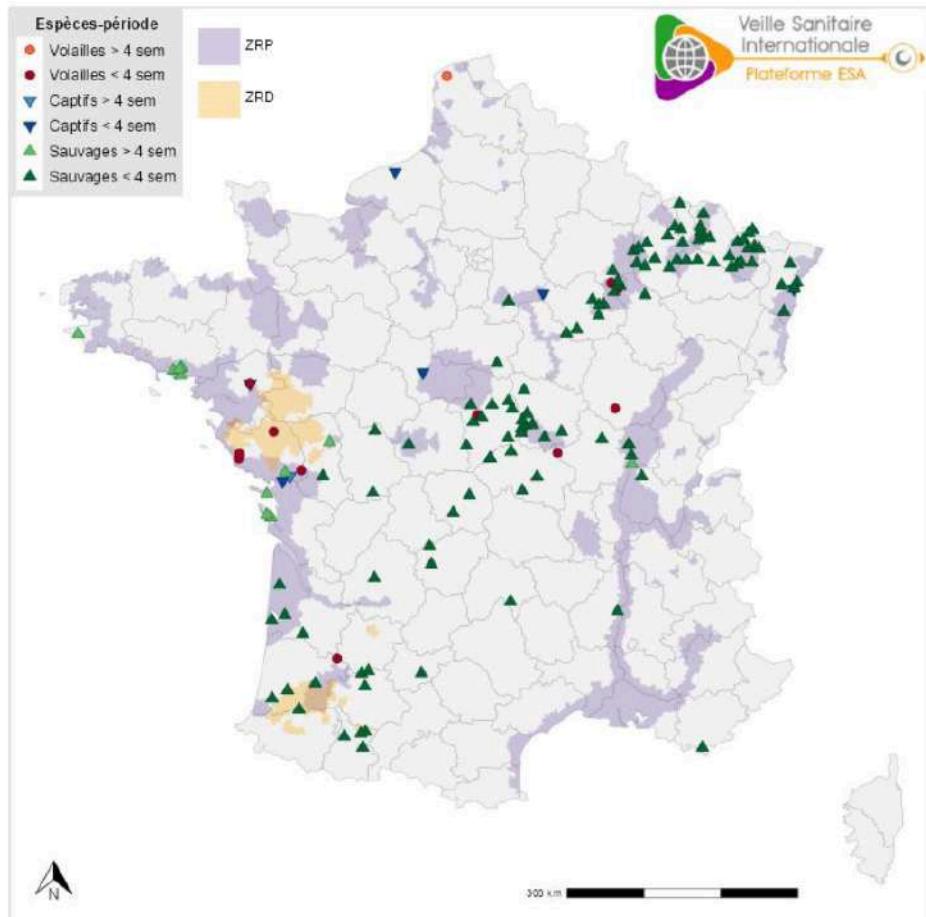


Figure 4 : Localisation des foyers de « volailles », foyers chez les oiseaux captifs et eas sauvages d'IAHP détectés en France métropolitaine depuis le **début de la saison 2025-2026** et **sur les quatre dernières semaines**. Les zones à risque particulier (ZRP) et zones à risque de diffusion (ZRD) sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (source : Commission européenne ADIS le 10/11/2025).

Les mesures de biosécurité sont donc à renforcer pour limiter l'impact de la maladie dans les élevages avicoles.

Mesures à appliquer lors de risque élevé :

- mise à l'abri des volailles de toutes les espèces,
- interdiction de rassemblements d'oiseaux,
- mise en place de mesures de biosécurité renforcées lors du transport de palmipèdes,
- conditions particulières d'utilisation d'appelants,
- conditions avant le mouvement de gibier à plumes.

Que signifie la mise à l'abri des volailles ?

En élevage : confinement en bâtiment obligatoire. Une dérogation peut cependant être demandée auprès de votre vétérinaire pour sortir les volailles pour raison de bien-être. Les conditions sont alors : parcours sous filet, sur un tiers de la surface habituelle du parcours extérieur maximum et sans nourriture dehors.

Pour les particuliers qui possèdent des volailles de basse-cour : les volailles doivent être confinées dans un poulailler ou rester sous filet. Ces petits "élevages" représentent un moins grand attrait pour l'avifaune sauvage.

La mise à l'abri des volailles de toute personne, qu'elle soit particulier ou professionnel, est essentielle pour préserver les élevages de volailles.

[Plus d'informations ICI](#)

Hygiène de traite : la base d'un lait de qualité

Avant, pendant, après la traite - Chaque geste compte !

Une bonne hygiène des mamelles, du matériel et des mains, c'est moins d'infections, un confort optimal pour vos animaux et un lait plus sain.

Nos essentiels pour une traite sans souci :

- Produits de trempage avant et après traite
- Nettoyants et désinfectants pour le matériel
- Lingettes et solutions prêtes à l'emploi
- Matériel de lavage et accessoires

OFFRE BLACK FRIDAY

LE 28/11/2025
FRAIS DE PORTS OFFERT
AVEC LE CODE :

FRIDAY25



Préparez votre hiver sereinement !

Retrouvez toute notre gamme "hygiène de traite" sur www.agrodirect.fr ou directement auprès de nos conseillers



145 espace trois fontaines,
38140 Rives
0974508585 (Choix 3)
agrodirect@agrodirect.fr



Fièvre de West Nile : une cinquantaine de cas équins et humains

La fièvre de West Nile est une maladie vectorielle transmise par les moustiques. Le réservoir de la maladie est constituée par l'avifaune sauvage : les oiseaux (malades dans une population naïve, rarement maintenant en Europe). Les chevaux, comme l'Homme constituent des hôtes accidentels : ils peuvent être contaminés par piqûre de moustique mais s'ils sont à leur tour piqués par un moustique, ils ne transmettent pas la maladie.

En France, en 2025, 55 cas équins et 58 cas humains ont été répertoriés. En Europe, il y a 180 foyers équins, et plus de 1 000 cas humains.

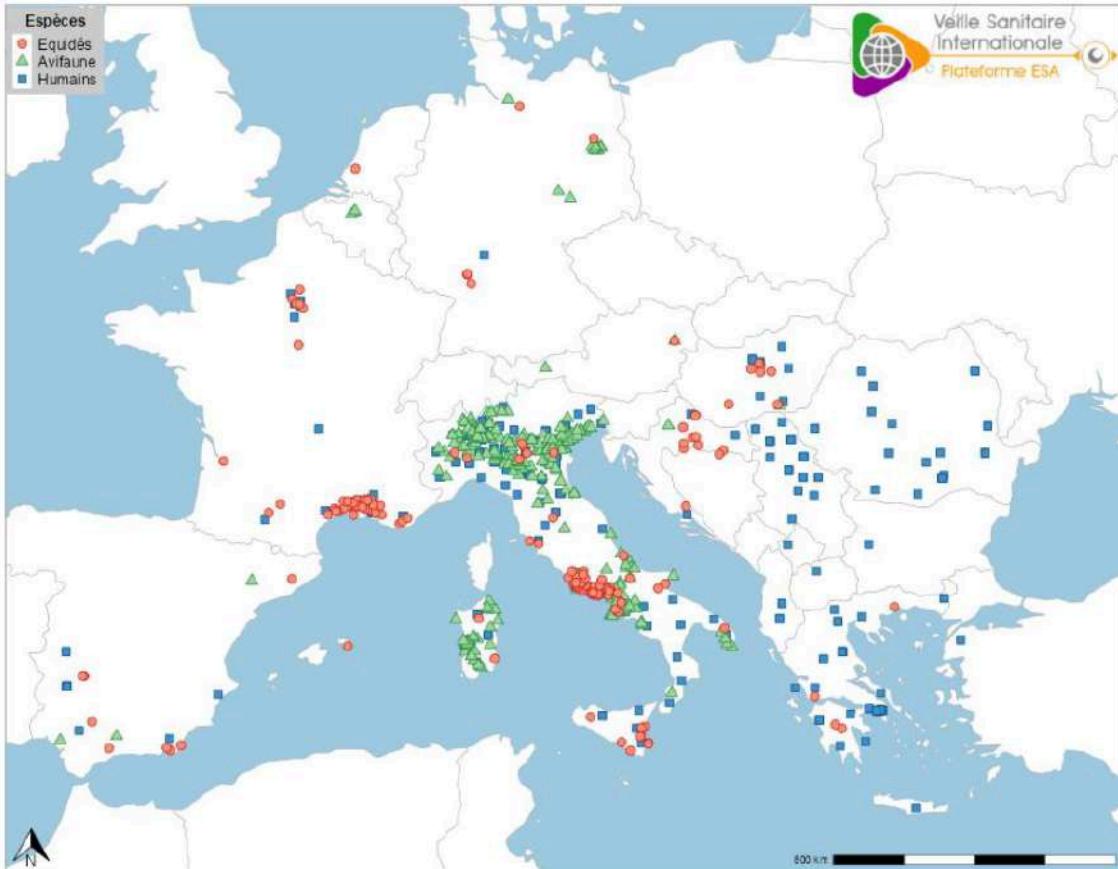


Figure 1. Distribution des foyers de fièvre West Nile en Europe en 2025 (source : Commission européenne ADIS le 10/11/2025, [ECDC Weekly updates](#) du 03/11/2025). NB : Les cas humains peuvent être superposés. Pour la France, seuls les cas humains notifiés à l'ECDC sont représentés.

La maladie chez le cheval

Causée par un virus, elle provoque chez les équidés une simple hyperthermie avec altération de l'état général. Parfois (jusqu'à 10% des cas), une atteinte du système nerveux entraîne une ataxie, des tremblements pouvant aller jusqu'à la paralysie, le coma et la mort. En général, l'animal guérit en un mois.

Comme pour toute maladie virale, le traitement consiste à soulager l'animal en attendant la guérison. Un vaccin existe et permet de prévenir la maladie. Il est utilisable dès 5 mois d'âge. La primovaccination consiste en 2 injections à 4 à 6 semaines d'intervalle, ensuite un rappel annuel au printemps est préconisé afin d'être en pleine immunité lors de la période estivale, période d'activité maximale du vecteur.

Pour limiter l'exposition aux moustiques, des mesures de biosécurité peuvent s'appliquer :

- limiter les points d'eau stagnante,
- rentrer les chevaux avant la tombée de la nuit, et les sortir qu'une fois le jour levé.

La maladie chez l'Homme

Chez l'Homme, la maladie est la plupart du temps asymptomatique (80% des cas). Quand la maladie se déclare, un syndrome grippal est présent, et dans de rares cas (1%) une atteinte du système nerveux entraîne une méningite ou encéphalite et peut provoquer la mort.

[Plus d'informations ICI](#)

Assemblées Générales cantonales et départementale

Cet hiver, comme chaque année, le GDS vient à votre rencontre, pour les Assemblées Générales cantonales. De nombreux bureaux doivent être renouvelés cette année. Voici la liste des AG déjà fixées :

Cantons	Date et Heure	Lieu
Allevard, Goncelin, Domène, Le Touvet	Mercredi 26 novembre 19h30	Mairie de Goncelin
Morestel	Lundi 1er décembre 19h30	Salle au dessus de la salle des fêtes de Serméieu
Crémieu Pont de Cheruy	Mercredi 03 décembre 10h00	Restaurant Larina à Annoisin-Chatelan
Voiron	Mercredi 10 décembre 13h30	GDS Rives
La Tour du Pin	Mercredi 10 décembre 20h00	à définir
Pont de Beauvoisin	Jeudi 11 décembre 20h00	Salle des fêtes de Pressins
Autrans - Méaudre Lans en Vercors Villard de Lans - Corrençon	Lundi 15 décembre 13h30	Salle St Donnat Lans en Vercors
St Marcellin Pont en Royans Tullins Vinay	Mercredi 17 décembre 10h00	MFR de chatte
La Côte St André St Etienne de St Geoirs	Jeudi 18 décembre 20h00	Salle de la rencontre Brézins
Trièves	Vendredi 9 janvier 13h30	à définir
La Mure - Corps - Valbonnais	Mardi 13 janvier 10h00	Mairie de St Honoré

Assemblée Générale du GDS de l'Isère

Save the date

JEUDI 22 JANVIER 2026

Accueil à 9 h 30

Château de la Côte St André



Farago : dératisation



Isère

Votre expert en santé et en hygiène

Pourquoi dératiser ?

Nuisance des rongeurs en quelques chiffres



20%

20% des incendies des bâtiments sont imputables aux rongeurs.



50 maladies

50 maladies transmissibles à l'homme (fièvre typhoïde, gale, fièvre hémorragique...)



200 tonnes

200 tonnes de nourriture dévorées par jour à Paris.
Les rongeurs consommeraient entre 3 et 20% des récoltes céréalières mondiales

Farago Isère, 145 espace trois fontaines, 38140 Rives
0974508585 (Choix 4) - farago38@reseaufarago.fr - www.farago38.fr

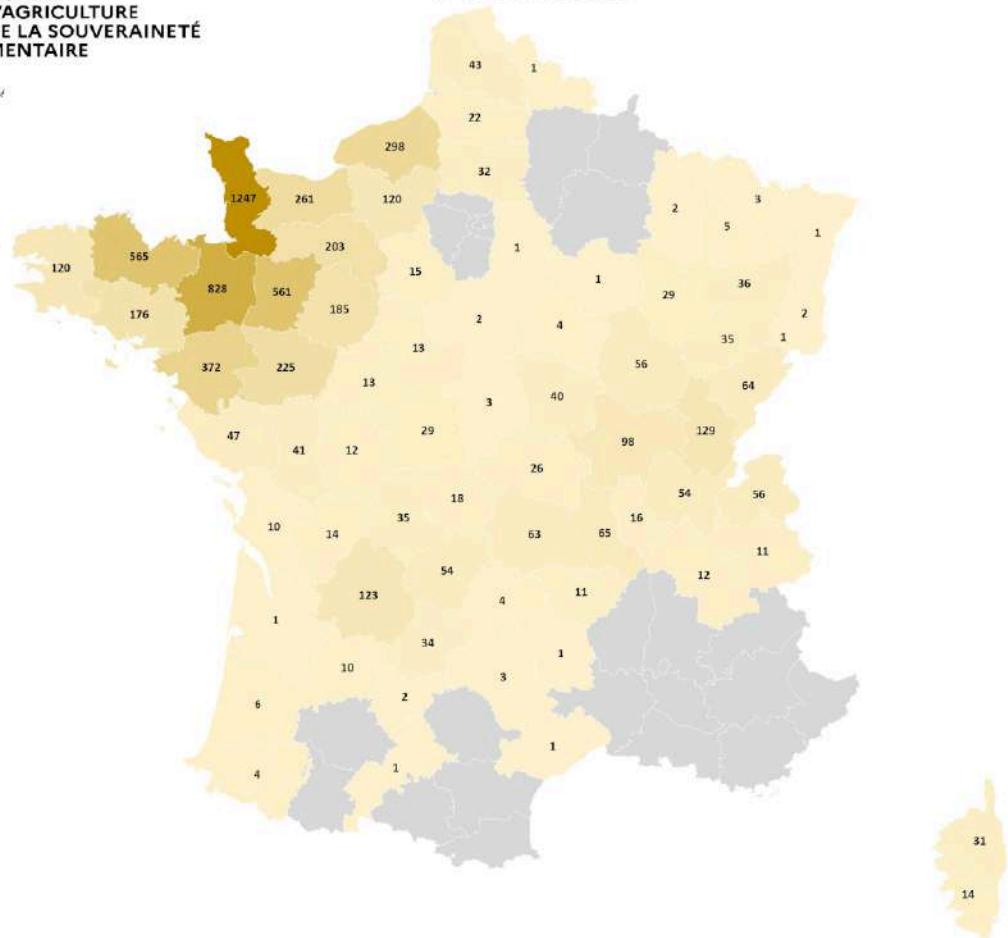


FCO 3 et 8 : elles sont là, bientôt la fin des vaccins gratuits pour les ovins

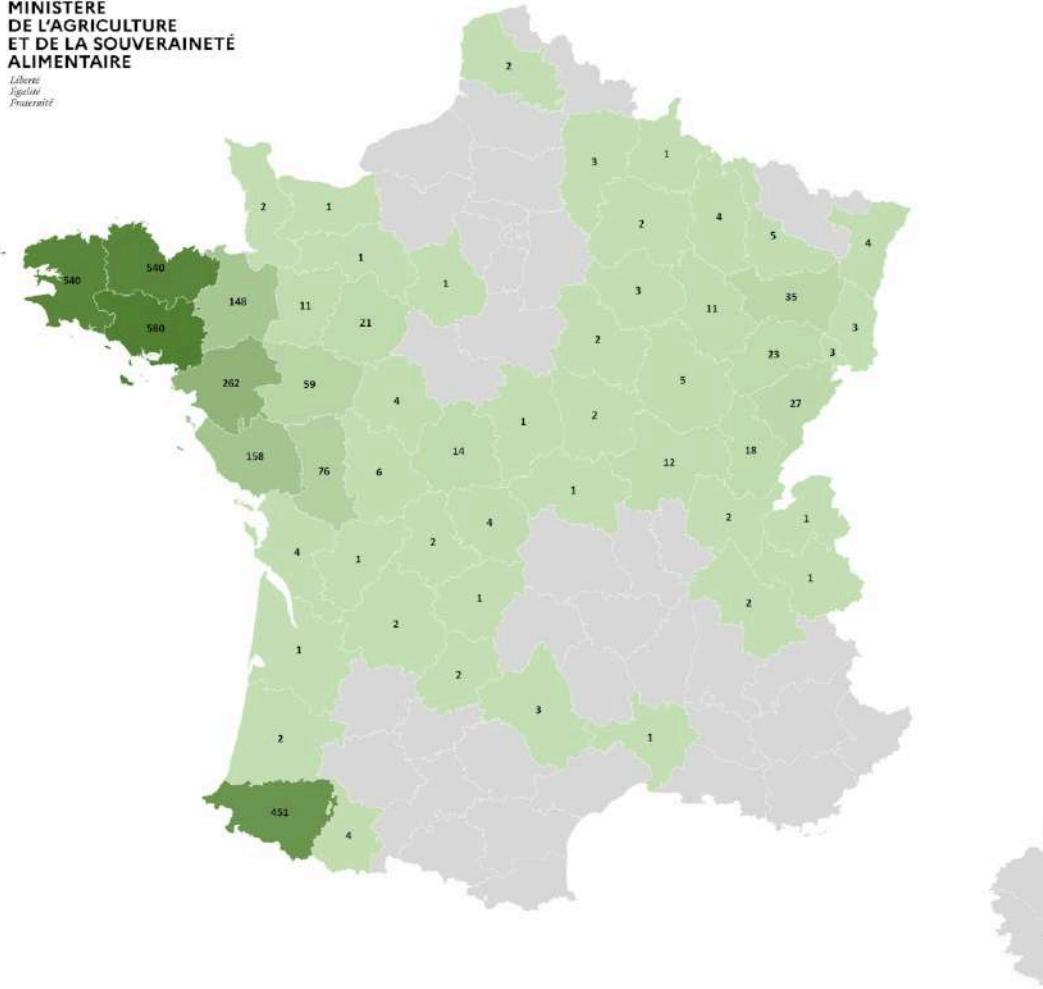
La FCO 3 est bien présente en Isère avec 12 cas recensés en 2025, principalement cet automne. Pour rappel, ce sérototype nous vient des Pays-Bas et est arrivé en France durant l'été 2024. Il est maintenant considéré comme endémique en France et il n'y a plus de règles aux mouvements au sein du territoire national.



Nombre de foyers FCO BTV3 déclarés par département
au 6 novembre 2025



La FCO 8 qui a décimé les troupeaux ovins isérois en 2024 et également impacté les troupeaux caprins et bovins reste présente avec 2 foyers isérois.



Le nombre de foyers isérois reste faible par rapport à certaines régions de France épargnées l'an dernier et qui ont vraisemblablement pas ou peu vacciné. De plus, l'immunité acquise par le passage de la FCO 8 en 2024 complète la vaccination qui a été massive durant l'hiver dernier.

Il ne faut pas relâcher ces efforts de vaccination, sinon, l'été prochain, l'épidémie de FCO 8 pourrait repartir de plus belle.

L'Etat a d'ailleurs mis à disposition des éleveurs ovins un vaccin gratuit : le Bluevac 8. Attention, ce vaccin gratuit n'est disponible qu'en 2025.

Audits PIG CONNECT : dernières chances pour en bénéficier



Si la peste porcine arrive et que votre élevage est situé en zone d'abattage préventif, votre niveau de biosécurité vous permettra ou non de bénéficier des aides au repeuplement. De plus, des restrictions aux mouvements seront appliqués sur une zone large : seuls les élevages avec un niveau satisfaisant de biosécurité pourront emmener leurs porcs à l'abattoir.

Les audits biosécurité permettent à l'éleveur de se positionner par rapport à la biosécurité et de mettre en place d'autres mesures en cas de manquement à l'un des points de l'audit.

La DGAL propose un audit biosécurité en 2025 pour tous les élevages porcins ayant moins de 1 000 porcs à l'année (petits élevages). Cet audit gratuit peut être réalisé par un vétérinaire ou un technicien agréé.

Le GDS a 2 personnes qualifiées pour réaliser cet audit. N'hésitez pas à nous contacter pour demander votre audit gratuit.

Boviclic : maîtrisez-vous le logiciel ?

Le GDS de l'Isère fournit Boviclic (et nous sommes l'un des rares GDS à le gérer) aux éleveurs qui le souhaitent, afin de faire les notifications via l'ordinateur et via le téléphone car Boviphone est compris dans l'abonnement.

Le logiciel offre de nombreuses possibilités et nous allons essayer d'envoyer tous les 2-3 mois un mail avec des trucs et astuces aux éleveurs qui ont Boviclic. Vous pourrez retrouver ces informations sur le site du GDS.

Boviclic : Maîtrisez-vous votre logiciel ?

Au sommaire :

- Notifier les retours de pension
- Notifier une naissance après la sortie d'un bovin
- Gérer sa pharmacie

Notifier les retours de pension

Via Boviclic, vous pouvez déclarer les mouvements (achat, pension, retour de pension, vente, sortie abattoir et mort).

Comment déclarer rapidement le retour des bovins sortis en pension ?

Tout en haut de l'écran, cliquez sur les 3 barres blanches à côté du logo Boviclic : cela affiche le menu sur la gauche.



Sélectionnez "Notifier" puis "Retour pension".

Affichage en cours											Tous les bovins				Présents			
Aucun bovin sélectionné																		
N°	♂	Nom	Etat	Etat disponibilité	Sexe	N° travail	U	S	M	G								
NAEL			NAEL	07/11/2019	M	1285	13	21	22									
TRICOUR			TRICOUR	14/01/2022	M	3376	13	21	22									
TRICOUR			TRICOUR	29/11/2017	M	1420	18	31	28									
				12/12/2023	F	5048			48									
TULPE			TULPE	27/10/2021	F	4306	13	21	22									
TORNAGE			TORNAGE	11/10/2021	F	4309	13	21	22									
TORNAGE			TORNAGE	16/09/2021	F	4302	18	31	46									
TORNAGE			TORNAGE	11/09/2021	F	4306	18	41	46									
TULPE			TULPE	13/09/2021	F	4307	18	41	46									
TITIPE			TITIPE	15/09/2021	M	4308	13	21	22									
TACÀ			TACÀ	22/09/2021	F	4322	18	41	46									
DISSEZEE			DISSEZEE	17/09/2021	F	4326	18	41	46									
TPALANDER			TPALANDER	30/09/2021	F	4329	18	41	46									
TERSPÈTE			TERSPÈTE	20/09/2021	F	4378	13	21	22									



Veille sanitaire : actualités en Europe

Les principales actualités sanitaires européennes sont :

- l'épidémie de DNC en France, Italie et Espagne. (voir article ci-dessus)
- l'épizootie de grippe aviaire en Allemagne, Royaume Uni et France. (voir article ci-dessus)
- la peste porcine continue de sévir en Europe de l'Est, en Italie (556 foyers sauvages et 1 en élevage) et en Allemagne (1 837 foyers sauvages). Au total, dans toute l'Europe, ce sont 8 903 foyers sauvages et 858 élevages touchés.

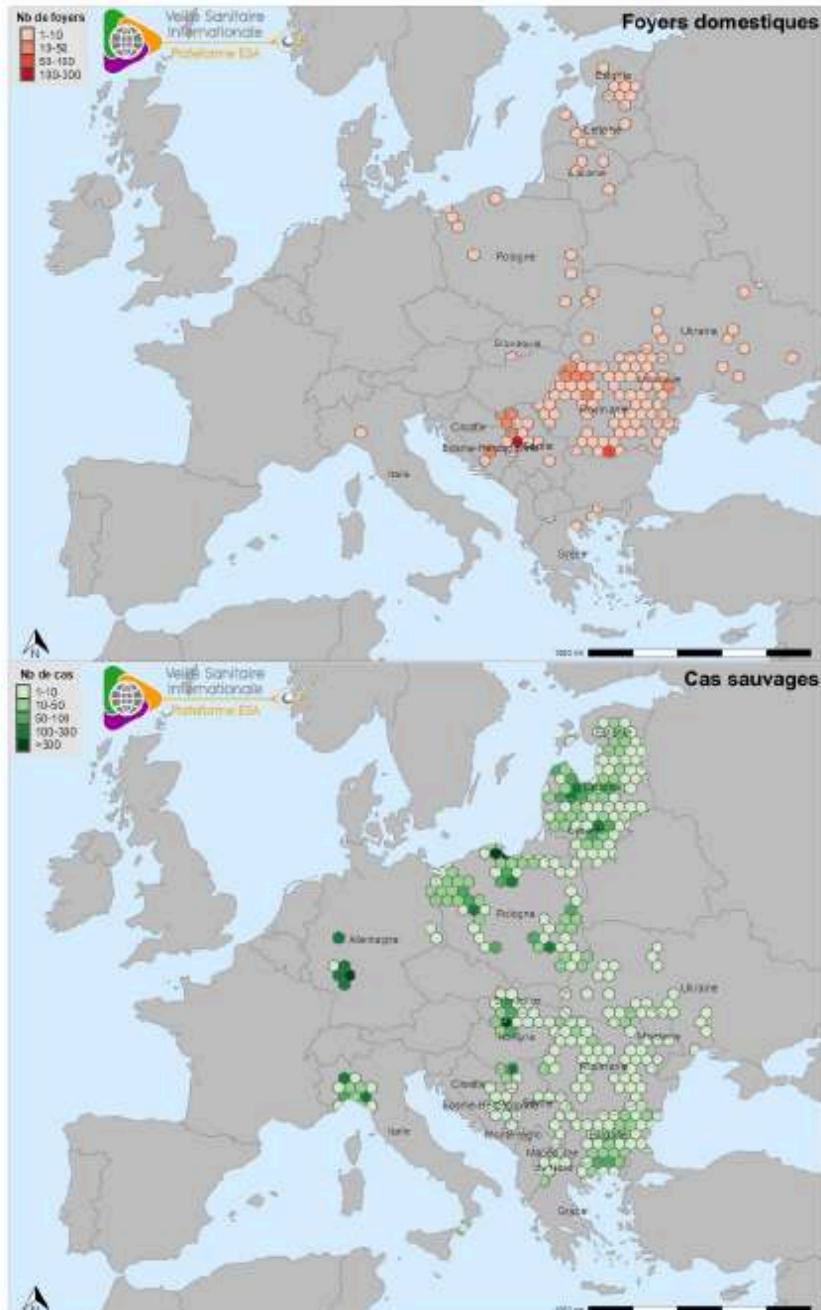


Figure 2. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe détectés entre le 01/01/2025 et le 09/11/2025 (source : Commission Européenne ADIS le 10/11/2025 et WAHIS-OMSA le 03/11/2025)

- **la clavelée** en Europe de l'Est. 1 519 élevages ovins et caprins ont été touchés par le virus en 2025. Pour rappel, cette maladie est classée ADE dans la LSA, donc abattage total de l'unité épidémiologique.
- **la fièvre aphteuse** nous a fait peur au printemps dernier avec une épidémie en Europe centrale qui a été maîtrisée avant son extension. Plus aucun cas en Europe depuis et les mesures de restriction européennes ont été levées le 05/06/2025. Par contre, la maladie est toujours présente en Turquie avec 78 nouveaux foyers depuis le 10 octobre.

[Plus d'informations sur le site de la plateforme ESA](#)



GDS de l'Isère

145 espace des 3 fontaines , 38140, Rives

09 74 50 85 85

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)